



PROCES-VERBAL ADMINISTRATIF
(Ord. Police 47/Just 31 mai 1940)

L'an mil neuf cent cinquante ^{sur}....., le ^{du} 19^e.....
jour du mois de ^{mars}....., Nous ^{DUCENE} Joseph.....
....., (grade) ^{Administrateur Assistant}.....,
a ^{Ruhengeri}..... avons constaté que le nommé ^{Ndougweye}.....
fils de ^{Miaha} (et)..... et de ^{Nyiransukye} (et).....
originaire de ^{Ninda}..... résidant ^{Chefferie Mura}.....
Territoire ^{Ruhengeri}.....
marie sans enfants, âgé de 24 ans environ.
Celui-ci causait du désordre sur les voies
publiques et de ce fait entravait la
sécurité publique.

Conformément à l'Art.1 de l'Ordonnance de Police n°47/jus-
tice du 31 mai 1940, nous l'avons au jour, mois et an que
dessus arrêté et fait conduire a la prison de Ruhengeri.

Je jure que le présent Procès-Verbal est sincère.

Ruhengeri, le 19. Mars.. 1956

L' A. Administrateur Assistant
DUCENE J.
p.o. l'argent recouvert
C. CURVERS

~~SECRET~~